

Avenant n° 1 du 29 juin 2023
à l'accord en date du 16 mars 2016 sur le positionnement des CQP plasturgie
(IDCC 292)

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet de réviser l'accord du 16 mars 2016 « sur le positionnement des CQP plasturgie » (ci-après « l'accord »).

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION DE L'ACCORD

Le champ d'application du présent avenant est celui de la Convention Collective Nationale de la Plasturgie défini par l'accord du 1er juillet 1960 modifié par les avenants du 6 janvier 1961 et du 15 juin 1977.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DES NIVEAUX DES CQP RESPONSABLES D'EQUIPE et COORDINATEUR DE LIGNE OU D'ILOT

Le CQP Plasturgie « Responsable d'équipe » est positionné comme équivalent au niveau 5tel que défini dans le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

Le CQP Plasturgie « Coordinateur de ligne ou d'îlot » est positionné comme équivalent à un niveau 4 tel que défini dans le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

ARTICLE 4 : DUREE ET ENTREE EN VIGUEUR DE L'ACCORD

Le présent avenant est conclu pour une durée indéterminée.

Le présent avenant pourra être révisé ou dénoncé dans les conditions prévues par le Code du Travail.

Le présent avenant a été signé en autant d'exemplaires originaux que de parties, plus deux exemplaires pour les formalités de dépôt. Dès lors qu'il n'aura pas fait l'objet d'une opposition régulièrement exercée, le présent accord fera l'objet par la partie la plus diligente :

- D'un dépôt dans les conditions prévues par les articles L. 2231-6 et D. 2231-2 du Code du travail,
- D'une demande d'extension dans les conditions fixées aux articles L. 2261-24 et suivants du Code du travail.

Le présent avenant entrera en vigueur au lendemain de son extension.

Fait à Paris, le 29 juin 2023

Pour la Fédération de la Plasturgie et des Composites

**Pour la Fédération Nationale
de la Chimie « CGT-FO »**

**Pour la Fédération
Chimie-Energie « CFDT »**

